VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2010-U-171

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté le règlement intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-U-171- PROGRAMME DE REVITALISATION AFIN D'ENCOURAGER LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DE PLUS DE 3 LOGEMENTS

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

La procédure suivie est la suivante :

AVIS DE MOTION: 21 juin 2010
ADOPTION : 13 juillet 2010

Le règlement numéro 2010-U-171 peut être consulté au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi selon les heures normales de bureau c'est à dire de 8h à 17h (*sauf les jours fériés).*

Le règlement 2010-U-171 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 juillet 2010.

Vincent Langevin, greffier adjoint